



Mettre fin au bail pour vendre.

Par FRANCK85

Bonjour,
Je souhaite mettre fin à un bail de location qui expire dans 2 ans et demi pour vendre ma maison. Je dois prévenir mon locataire si mois au moins avant la date d'expiration. Puis-je le faire dès maintenant ce qui laisse plus de temps à mon locataire pour trouver à se reloger.
Merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour
Oui vous pouvez. Mais le congé n'aura d'effet que pour le fin du bail. Par contre le locataire peut partir à tout moment sans préavis.

Par FRANCK85

Merci beaucoup ça ne pose aucun problème. Merci encore

Par janus2

Par contre le locataire peut partir à tout moment sans préavis.

Bonjour,
Attention, cela n'est valable que durant le temps du préavis du bailleur qui ne commence que 6 mois avant l'échéance du bail. Si le locataire veut partir avant, il doit respecter le préavis légal.

Par FRANCK85

Je ne comprends pas ce que vous voulez dire. Avant c'était clair mais la je ne comprends plus rien. Pouvez vous me réexpliquer. Je peux lui envoyer la demande deux ans et demi avant l'échéance du bail ou pas?
Désolé.

Par yapasdequoi

Oui, vous pouvez ! Rien ne l'interdit.

Par yapasdequoi

Lire [ici](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F929/personnalisation/resultat?lang=&quest0=0&quest=[url]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F929/personnalisation/resultat?lang=&quest0=0&quest=[url]) :

"Si le congé est donné de manière anticipée bien avant le délai de 6 mois, il est quand même valable, mais il prendra effet à la date à laquelle il aurait dû être donné."

Par FRANCK85

Merci encore je crois que je trouverais sur ce site beaucoup d'informations.

Bonne journée